

Collège Saint-Louis

275, 36^e avenue
Lachine, Québec
H8T 2A4



Politique d'admission (PEI)



Date de révision : mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
Procédures d'admission au PEI	2
Liens avec les autres politiques	5
Liens avec la politique d'inclusion.....	5
Liens avec la politique linguistique	5
Bibliographie	6

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Le Collège Saint-Louis mise sur un enseignement qui vise le plein développement des élèves qui lui sont confiés. Outre la réussite du Programme de formation de l'école québécoise, l'enseignement sera également guidé par le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) proposé par l'IB. Celui-ci vise à former des jeunes aptes à relever des défis dans un cadre humaniste, grâce auquel ils seront capables de réflexion critique et de création authentique, en suivant une éthique qui promeut le vivre-ensemble. Pour y arriver, les élèves peuvent compter sur la collaboration de toute l'équipe-école derrière ce projet éducatif.

Énoncé de politique

Le Collège Saint-Louis est une école secondaire publique à vocation particulière où tous les élèves sont inscrits au programme de l'IB. Le statut 240 désigne une école qui, en application de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique au Québec*, est affectée aux fins d'un projet particulier ou d'une spécialisation particulière. Les limites territoriales d'une école à statut particulier doivent demeurer ouvertes, ce qui signifie que l'école en question peut admettre des élèves dans la mesure où ils satisfont aux critères d'admission. Le processus d'admission est ouvert à tous les enfants du territoire du CSSMB, incluant des enfants ayant droit à des mesures adaptées.

Procédures d'admission au PEI

Élèves de 1^{ère} secondaire

Première étape de sélection :

- La priorité des inscriptions pour les élèves qui ont rempli les conditions précédentes sera effectuée comme suit :
 - Les résultats en français et en mathématiques aux bulletins des 2^e année du 2^e cycle du primaire et 1^{re} année du 3^e cycle du primaire selon le pointage suivant :
 - 28% français 4^e année
 - 12% mathématiques 4^e année
 - 40% français 5^e année
 - 20% mathématiques 5^e année
- Candidature sans bulletin quantitatif
Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis.

Deuxième étape de sélection :

- Dans un deuxième temps, les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires se verront convoqués, pour prendre part à trois activités de sélection en petits groupes, soit l'évaluation de ses compétences au regard de la collaboration, de la communication et de l'engagement en lien avec la philosophie de l'IB.

Sélection finale :

- Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur 100 points lors des activités de sélection seront acceptés au Collège pour l'année scolaire 2025-2026 visée par les présents critères. À résultats équivalents, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.

Informations complémentaires :

- La remise des bulletins dans les délais prescrits ainsi que la présence aux activités de sélection selon la convocation reçue sont des prérequis pour se soumettre au processus complet d'admission. Aucun délai ou reprise ne sera possible.
- Après l'admission de l'élève au Collège Saint-Louis, le parent assiste obligatoirement à une soirée d'information sur le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB.
- Au terme du processus, l'élève et le parent s'engagent à signer un formulaire d'engagement quant au respect des valeurs PEI, dont notamment l'engagement communautaire.
- L'admission est conditionnelle à la réussite de la 6e année.

Élèves de 2e, 3e et 4e secondaire

Réinscription :

L'élève qui fréquente le Collège pendant l'année scolaire précédente et pour lequel les parents demandent la réinscription est traité en priorité.

Première inscription :

- Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :
 - Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ;
 - Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;
 - Pour une demande en 4e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3e année du secondaire en espagnol ;
 - Pour une demande en 5e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4e année du secondaire en espagnol.

- Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, à l'analyse de dossiers équivalents, la priorité des inscriptions est accordée comme suit à un élève dont le dossier respecte les conditions énoncées à la section précédente (première inscription):
 - la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année scolaire précédente et qui se réinscrit au collège
 - l'élève résidant sur le territoire du Centre de services scolaire inscrit dans un programme d'éducation internationale de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie ou du Baccalauréat International (IB);
 - tout autre élève résidant sur le territoire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;
 - l'élève dont les parents ne résident pas sur le territoire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys qui fréquentait l'année précédente une école d'éducation internationale reconnue par la SÉBIQ ou l'IB.

En plus des critères énoncés précédemment, le Centre de services scolaire applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.



Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive

Le Collège Saint-Louis possède une politique d'entrée basée sur la performance académique. À la suite du processus d'admission, l'établissement prend connaissance, à posteriori, des besoins particuliers des élèves admis.

Puisque l'école ne discrimine pas à l'admission, et dans un souci d'équité, il est ainsi interdit pour l'école de présélectionner des élèves basés sur un dossier EHDAA existant. La sélection sera basée uniquement sur le mérite aux exigences prescrites par le processus de sélection.

Il n'y a aucune prescription qui oblige à faire suivre un dossier d'intervention EHDAA d'un élève du primaire avant son admission.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

Le Collège étant une école francophone dans la province de Québec, la langue d'enseignement et d'apprentissage est le français. La langue utilisée pour communiquer au sein de l'établissement est aussi le français. En cohérence avec l'une des orientations du projet éducatif, l'apprentissage du français se réalise non seulement dans le cours de français, mais également dans les autres matières.

La maîtrise de la langue française est importante pour la réussite au Collège et c'est pourquoi il s'agit d'un critère prépondérant dans le processus d'admission.



Bibliographie

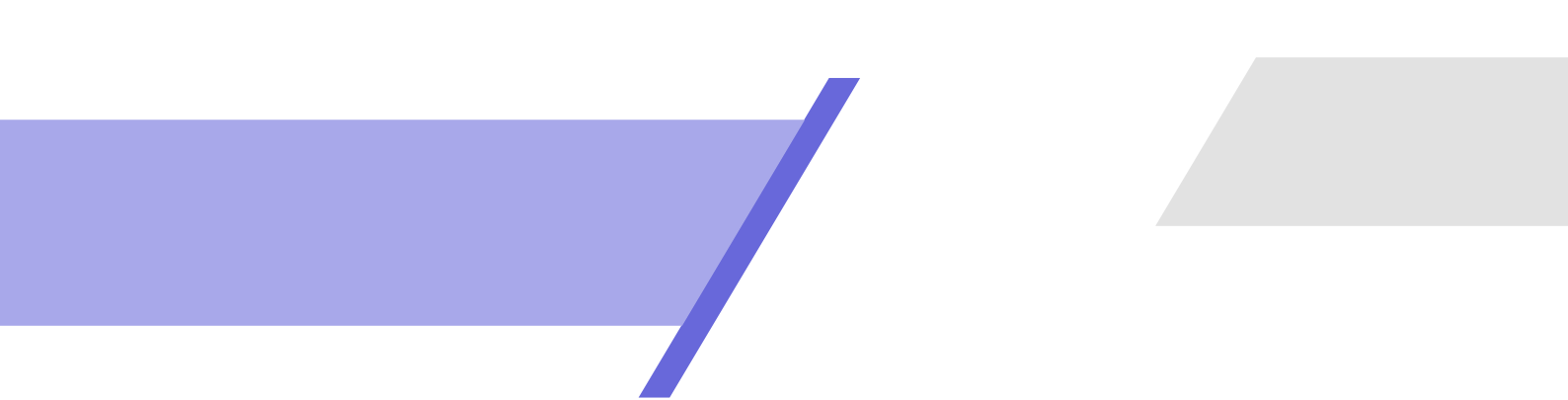
CSSMB, Critères d'inscription 2026-2027 – Collège Saint-Louis.

Organisation du Baccalauréat international, Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, septembre 2017, page 41.

Politique révisée par :

- Pierre-Jean L'Heureux
- Brigitte Cool
- Lucie Sergerie
- Élisabeth Gauthier-Thiboutot
- Christine Dagenais
- Nadia Renzo
- Julie Hurtubise
- Marcel Laguerre
- Évelyne Meloche
- Nadine Allaire
- Carine Souffay
- Éric Leroux

Révision mai 2025



Le Collège Saint-Louis est une école secondaire à vocation particulière offrant le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB. Le Collège recherche des élèves ouverts d'esprit, curieux, altruistes, réfléchis, communicatifs, informés, chercheurs, audacieux et équilibrés.

Lors du processus d'admission, le Collège donnera priorité aux élèves qui résident sur son territoire, conformément au premier alinéa de l'article 204 de la *Loi sur l'instruction publique*.

1. ÉLÈVES DE 1^{ÈRE} SECONDAIRE

Les résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 4e et 5e année du primaire selon la pondération suivante :

1.1. Première étape de sélection

Présenter les bulletins de la 4e et 5e année. Dans un premier temps, la sélection des élèves s'appuiera à partir des résultats du bulletin.

Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante :

- 28% français 4e année;
- 12% mathématique 4e année;
- 40% français 5e année;
- **20% mathématique 5e année.**

Candidature sans bulletin quantitatif

Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis

1.2. Deuxième étape de sélection

Dans un deuxième temps, les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires se verront convoqués, pour prendre part à trois activités de sélection en petits groupes, soit l'évaluation de ses compétences au regard de la collaboration, de la communication et de l'engagement en lien avec la philosophie de l'IB.

1.2.1. Contenu des activités

a) **Activité de collaboration (grille d'observation critériée – 35 points)**

- **Travailler en équipe de façon interdépendante;**
- **Montrer des qualités interpersonnelles et des aptitudes pertinentes dans une équipe;**
- **Montrer des compétences sociales, émotionnelles et interculturelles;**
- **Gérer la dynamique d'une équipe et ses défis.**

b) Activité de communication (grille d'observation critériée – 35 points)

- **Communiquer des informations et des idées d'une façon adaptée au public et à l'objectif visés;**
- **Favoriser la réflexion afin de développer et améliorer la communication;**
- **Organiser ses opinions et ses idées;**
- **Faire entendre sa voix et exprimer son identité afin de faire progresser l'humanité.**

c) Activité d'engagement (grille d'observation critériée – 30 points)

- **Développer une sensibilité internationale dans un contexte mondial;**
- **Prendre un engagement envers l'équité et le bien-être en témoignant de l'empathie et de la compassion face à la diversité des valeurs et des visions du monde;**
- **Résoudre des problèmes complexes du monde réel dans une perspective citoyenne.**

1.2.2. Déroulement des activités de sélection

Chaque activité sera d'une durée de 15 à 20 minutes. Il y aura une pause de 10 minutes entre chacune d'elles. Les groupes seront formés de 5 ou 6 élèves et ils seront accompagnés par deux adultes et des élèves bénévoles.

1.3. Sélection finale

1.3.1. Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur 100 points lors des activités de sélection seront acceptés au Collège pour l'année scolaire visée par les présents critères. À résultats équivalents, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.

1.4. Informations complémentaires

1.4.1. La remise des bulletins dans les délais prescrits ainsi que la présence aux activités de sélection selon la convocation reçue sont des prérequis pour se soumettre au processus complet d'admission. Aucun délai ou reprise ne sera possible.

1.4.2. Après l'admission de l'élève au Collège Saint-Louis, le parent assiste obligatoirement à une soirée d'information sur le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB.

1.4.3. Au terme du processus, l'élève et le parent s'engagent à signer un formulaire d'engagement quant au respect des valeurs PEI, dont notamment l'engagement communautaire.

1.4.4. L'admission est conditionnelle à la réussite de la 6^e année.

2. ÉLÈVES DE LA 2^E À LA 5^E SECONDAIRE (première inscription)

2.1 Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :

- a) Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ;
- b) Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;
- c) Pour une demande en 4^e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3^e année du secondaire en espagnol ;
- d) Pour une demande en 5^e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4^e année du secondaire en espagnol.

2.2 Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, et à la suite de l'analyse des dossiers, une entrevue de sélection aura lieu et, à résultats équivalents, la priorité sera accordée à l'élève qui a une fratrie qui est déjà inscrite pour l'année scolaire visée par la demande.

2.3 L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.

3 MODALITÉS D'APPLICATION

En plus des critères énoncés précédemment, le Centre de services scolaire applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.

